



Audit, Conseil, Formation en Hygiène des Aliments  
3 Chemin du Paradis 27220 LA BOISSIERE  
Tél. : 02.32.36.33.09 Portable : 06 26 45 78 59

## Module de formation :

### PROTECTION DES ANIMAUX DANS LE CADRE DE LEUR MISE A MORT : ABATTOIR DE VOLAILLES / LAGOMORPHES

#### CATEGORIE RESPONSABLE PROTECTION ANIMALE

#### Pré-requis :

Aucun pré-requis nécessaire

#### Objectifs:

- Connaître la réglementation concernant la protection animale
- Connaître l'animal et les principes fondamentaux favorisant l'interaction entre l'opérateur et l'animal
- Les participants seront capables d'appliquer les gestes techniques liés au bien-être animal
- Obtenir le certificat de compétence
- Etre capable de gérer le bien-être animal au sein d'un établissement d'abattage

#### Contenu :

Thèmes abordés dans les modules avec des explications supplémentaires pour le responsable de la protection animale

- Approfondissement des connaissances : réglementation, amendes et sanctions, responsabilités...
- Conception des locaux et matériels : utilisation, maintenance...
- Modes opératoires normalisés
- Enregistrements et autocontrôles
- Gestion des événements particuliers
- Rôle dans l'entreprise
- 

#### **MODULE 1 : Durée 4 heures (tronc commun)**

Contexte réglementaire :

- Réglementation et définitions
- Les règles à satisfaire : règlement CE 1099/2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort

Généralités sur l'animal et le bien-être

- Notion de bien-être animal
- Les cinq libertés
- Physiologie et comportement de l'animal

#### **MODULE 2 : Durée 4 heures (manipulation et soins des animaux)**

réception des animaux et hébergement :

- Manipulation et soins des animaux lors de la réception : les 5 libertés, règles à suivre, les interdits
- Manipulations et soins lors de l'hébergement des animaux : les 5 libertés, règles à suivre, les interdits

#### **MODULE 3 : Durée 6 heures (mise à mort des animaux)**

Abattage des animaux :

- Règles à suivre lors de l'abattage : souffrance et stress des animaux, immobilisation, étourdissement,

Site : [www.aliqua.fr](http://www.aliqua.fr) Mail : [info@aliqua.fr](mailto:info@aliqua.fr)

N°SIRET : 48447746800025 N° TVA : FR33484477468

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 23.27.01371.27 auprès du Préfet de la région Normandie



Audit, Conseil, Formation en Hygiène des Aliments  
3 Chemin du Paradis 27220 LA BOISSIERE  
Tél. : 02.32.36.33.09 Portable : 06 26 45 78 59

- Contrôle du bon déroulement de la saignée : vérification des signes d'inconscience et de mort...
- Vérification du bon déroulement de l'étourdissement : signes visuels, autocontrôles...

#### **MODULE 4 : Durée 3 heures (complément abattage sans étourdissement) optionnel**

Cas particulier de l'abattage rituel

- Demande de dérogation à l'étourdissement
- Immobilisation des animaux
- Gestes pratiques de la saignée
- Vérification des signes d'inconscience et de mort, gestion des temps d'attente

#### **MODULE 6 : Durée 4 heures (formation intégrée dans l'établissement) optionnel**

Application sur terrain des thèmes évoqués lors du passage en salle

#### **MODULE 7 : Durée 4 heures (module complémentaire lagomorphes/rongeurs) optionnel**

Particularités de l'abattage des lagomorphes/rongeurs. Nécessite la formation volailles (et inversement)

### **Public concerné :**

- Toute personne manipulant des animaux vivants
- RPA manipulations et soins des animaux
- RPA mise à mort
- Equipe HACCP

### **Moyens pédagogiques et techniques:**

La formation se déroule dans les locaux de l'entreprise :

- 1 journée ½ en salle avec vidéoprojection (diaporama et films descriptifs) et remise d'un livret résumant la formation
- Une demi-journée sur le terrain pour concrétiser les objectifs vus en salle (option)

La formation est délivrée par Cyril DELAMARRE, formateur pour ALIQUA. L'effectif maximum sera de 15 personnes.

### **Durée :**

- Opérateur manipulations et soins et mise à mort : 14 heures (dont 1h30 passage du certificat)
- option « sans étourdissement » : 3 heures
- option « lagomorphes / rongeurs » : 3 heures

### **Coût :**

- Voir convention de formation

### **Sanction de la formation :**

- Attestation de formation
- Certificat de compétence : à l'issue de la formation, un deuxième essai sera possible en cas d'échec lors de la première présentation

### **Suivi de l'exécution de l'action de formation :**

- Feuilles d'émargement signées par les stagiaires et le formateur par demi-journée

Site : [www.aliqua.fr](http://www.aliqua.fr) Mail : [info@aliqua.fr](mailto:info@aliqua.fr)

N° SIRET : 48447746800025

N° TVA : FR33484477468

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 23.27.01371.27 auprès du Préfet de la région Normandie